



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° '08631 / MLA/DPAM du 06 AOUT 2021

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) tenue à Haapu (Huahine) le mardi 20 juillet 2021.

**LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,**  
*en charge des transports interinsulaires*

NOR :  
DAM2156315AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 4 juin 2018 modifié, portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 521 CM du 5 mai 2015 relatif à la formation et à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 7092 MLA du 1er juillet 2021 modifié, arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation orales conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Haapu (Huahine) le 20 juillet 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 8300 MLA du 28 juillet 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Huahine (ISLV), du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti), et du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) organisées à Papeete (Tahiti), à partir des mois de juin 2021 à juillet 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 05-2021/CPLPCM du 28 juillet 2021 de la commission d'examen réunie le mercredi 28 juillet 2021 à Papeete (Tahiti) ;

**ARRETE**



**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) - session d'examen n° 05-2021/CPLPCM tenue à Haapu (Huahine) le 20 juillet 2021.

**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 7 « pêche et cultures marines », tel que prévu par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 18  
Candidats présents : 18  
Candidat absent : 0  
Candidats admis : 18  
Candidat ajourné : 0

DEGAGE Rautahi  
DEGAGE Apia  
DERVAL Valérie  
GAUTSCH Karl  
HELLE Patrick  
JACQUIN Christian  
LE FOC Lino  
LE FOC Ludovic  
LI CHENG Christophe  
LI CHENG Augustin  
LUCAS Patrice, Moerani  
MARO Maunanui  
NOHO Thierry, Teremoana  
PAA Turaiarii  
PAPAI Timona  
SANDFORD Ruben  
TEURA Hugo  
TEURURAI Tanetua

**Article 3.** - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le **06 AOUT 2021**

Pour le Ministre  
du logement,  
de l'aménagement,  
*en charge des transports interinsulaires*  
et par délégation,  
la Directrice des affaires maritimes

polynésiennes  
Le Directeur adjoint des Affaires  
Maritimes Polynésiennes

Catherine ROCHETEAU  
**CHARLES TAPIUARAI**





proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) tenue à Haapu (Huahine) le mardi 20 juillet 2021.

**LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,**  
*en charge des transports interinsulaires*

NOR :  
DAM2156315AM

**Ampliations :**

PR-REG	2
MLA	1
DPAM	1
CEFOGEM	1

**Lexpol :**

VP-SGG  
DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 4 juin 2018 modifié, portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 521 CM du 5 mai 2015 relatif à la formation et à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 7092 MLA du 1er juillet 2021 modifié, arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation orales conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Haapu (Huahine) le 20 juillet 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 8300 MLA du 28 juillet 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Huahine (ISLV), du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti), et du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) organisées à Papeete (Tahiti), à partir des mois de juin 2021 à juillet 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 05-2021/CPLPCM du 28 juillet 2021 de la commission d'examen réunie le mercredi 28 juillet 2021 à Papeete (Tahiti) ;

**ARRETE**

**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 7 "pêche et cultures marines" certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) - session d'examen n° 05-



**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 7 « pêche et cultures marines », tel que prévu par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 18  
Candidats présents : 18  
Candidat absent : 0  
Candidats admis : 18  
Candidat ajourné : 0

DEGAGE Rautahi  
DEGAGE Apia  
DERVAL Valérie  
GAUTSCH Karl  
HELLE Patrick  
JACQUIN Christian  
LE FOC Lino  
LE FOC Ludovic  
LI CHENG Christophe  
LI CHENG Augustin  
LUCAS Patrice, Moerani  
MARO Maunanui  
NOHO Thierry, Teremoana  
PAA Turaiarii  
PAPAI Timona  
SANDFORD Ruben  
TEURA Hugo  
TEURURAI Tanetua

**Article 3.** - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

06 AOUT 2021

Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



  
T. FENUAITI

Pour le Ministre  
du logement,  
de l'aménagement,  
en charge des transports interinsulaires  
et par délégation,  
la Directrice des affaires maritimes  
polynésiennes

Le Directeur adjoint des Affaires  
Maritimes Polynésiennes



Catherine ROCHETEAU  
Charles IAPUTUARAI

